

Province de Québec  
MRC de l'Érable  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERDINAND

**RÈGLEMENT no 2021-219**

Règlement modifiant le règlement sur la tarification des permis et certificats no 2017-169 de la Municipalité de Saint-Ferdinand

Attendu que le Conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier le règlement sur la tarification des permis et certificats no 2017-169 de la Municipalité de Saint-Ferdinand afin d'ajouter le coût du permis de terrassement et du permis pour l'installation de ponceaux.

Attendu qu'un avis de motion a été donné par Pierre-Alexandre Simoneau à la séance du 6 avril 2021;

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé le 6 avril 2021;

En conséquence, il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu à majoritairement qu'il soit fait et statué le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 3.1.8 intitulé « Permis de terrassement et pour l'installation de ponceaux » est ajouté et se lit comme suit :

Usages	Coûts
Terrassement	10\$
Ponceau	10\$

Article 3

L'article 3.3.1 intitulé « Demande de dérogation mineure » est modifié de la façon suivante :

**3.3.1 Demande de dérogation mineure**

Demande	Coût
Dérogation mineure	400\$

Article 4

L'article 3.3.3 intitulé « Demande pour un usage conditionnel » est modifié de la façon suivante :

**3.3.3 Demande pour un usage conditionnel**

DEMANDE	COÛT
Usage conditionnel	500\$
Renouvellement - certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une résidence de tourisme	100\$

Article 5

Le présent règlement abroge et modifie toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions des présentes.

Article 6

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

ADOPTÉ À SAINT-FERDINAND, ce 3 mai 2021

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 6 avril 2021

Projet de règlement : 6 avril 2021

Adoption : 3 mai 2021

Publication : 14 mai 2021